

## MODE D'EMPLOI / PASS SANITAIRE

Pour entrer dans un **Etablissement Recevant du Public** : pass sanitaire obligatoire dans toute structure affiliée à la FFBB, en entraînement et en compétition.

**FFBB**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE BASKETBALL

# LE PASS SANITAIRE

**OBLIGATOIRE**

Tranche d'âge	Statut	Prise en compte
- 12 ANS	PASS FACULTATIF	-
12 / 17 ANS <small>12 ans révolu, 8 semaines pour se conformer au pass sanitaire</small>	Obligatoire	À COMPTER DU 30 SEPTEMBRE 2021
18 ANS ET PLUS	Obligatoire	-
CAS PARTICULIERS <small>Salariés, gestionnaires et dirigeants de clubs, CD et LR travaillant dans des ERP soumis au pass sanitaire</small>	Obligatoire	À COMPTER DU 30 AOÛT 2021

Pass sanitaire imprimé ou numérique à présenter à l'entrée des ERP couverts ou de plein air.  
Contrôle de chaque pass sanitaire via l'application TousAntiCovid Verif.

### NOUVEAUTÉS :

→ Les 12 ans disposent d'un délai de 8 semaines pour se conformer au pass sanitaire à compter de leur date anniversaire. Dans l'intervalle, ils n'ont pas besoin de faire des tests afin de pénétrer dans l'établissement.

→ Cas particuliers : les salariés, gestionnaires, dirigeants de clubs, de Comités Départementaux et de Ligues Régionales travaillant dans des ERP sont soumis au pass sanitaire.

# LE PASS SANITAIRE

## TEST NÉGATIF

PCR ou antigénique  
ou autotest supervisé par  
un professionnel de santé

**MOINS DE 72H**

ou

## VACCINATION

**COMPLÈTE**

7 jours après la 2<sup>e</sup> injection  
(28 jours pour Janssen)

Dès la 1<sup>ère</sup> dose pour ceux  
ayant été infectés  
par la Covid-19

ou

## RÉTABLISSEMENT

Test PCR ou antigénique  
positif

**PLUS DE 10 JOURS  
MOINS DE 6 MOIS**

Pass sanitaire imprimé ou numérique à présenter à l'entrée.  
Contrôle de chaque pass sanitaire via l'application TousAntiCovid Verif.

## QUI PEUT CONTROLER LE PASS SANITAIRE ?

Principe	- Le gestionnaire de l'établissement - L'organisateur de l'évènement - Toute personne désignée	La municipalité est souvent le gestionnaire des établissements
Limite	La plupart des municipalités <b>délègue</b> le contrôle du pass sanitaire aux clubs utilisateurs des établissements	
Quand le club contrôle le pass sanitaire	Doivent être désignés : - Un référent / manager COVID - Un ou plusieurs responsables du contrôle du pass sanitaires lors des différents entraînements et rencontres	

# LE PASS SANITAIRE

QUI CONTRÔLE ?

## LE GESTIONNAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT OU L'ORGANISATEUR DE L'ÉVÈNEMENT

Le plus souvent la municipalité  
qui peut déléguer le contrôle à l'association sportive

Désigne

Le référent COVID

+  
Les responsables du contrôle du pass sanitaire  
lors des entrainements et des rencontres sportives

## COMMENT LE PASS SANITAIRE EST-IL CONTRÔLÉ ?

# LE PASS SANITAIRE

COMMENT CONTRÔLER ?

Le responsable du contrôle



Les responsables du contrôle et le référent / manager COVID doivent :

1. Télécharger l'application TousAntiCovid Verif
  - a. [sur Android](#)
  - b. [sur Apple](#)
2. Scanner le QR Code de la personne présentant son pass sanitaire, en version papier ou numérique
3. **Ne pas vérifier la pièce d'identité** de la personne présentant son pass sanitaire  
→ Seules les forces de l'ordre peuvent procéder au contrôle de l'identité

4. Tenir un registre des contrôles réalisés :



NOM DU CLUB / ORGANISATEUR

## LISTE DES CONTROLES EFFECTUES

Date des contrôles	Horaires des contrôles	Nom, prénom et signature de la personne chargée du contrôle

Pour effectuer le contrôle du pass sanitaire, télécharger l'application « *Tous Anti Covid Vérif* » (TAC Vérif) qui permet de contrôler de façon anonyme la validité du pass sanitaire, en scannant le QR code présenté de façon numérique ou papier.

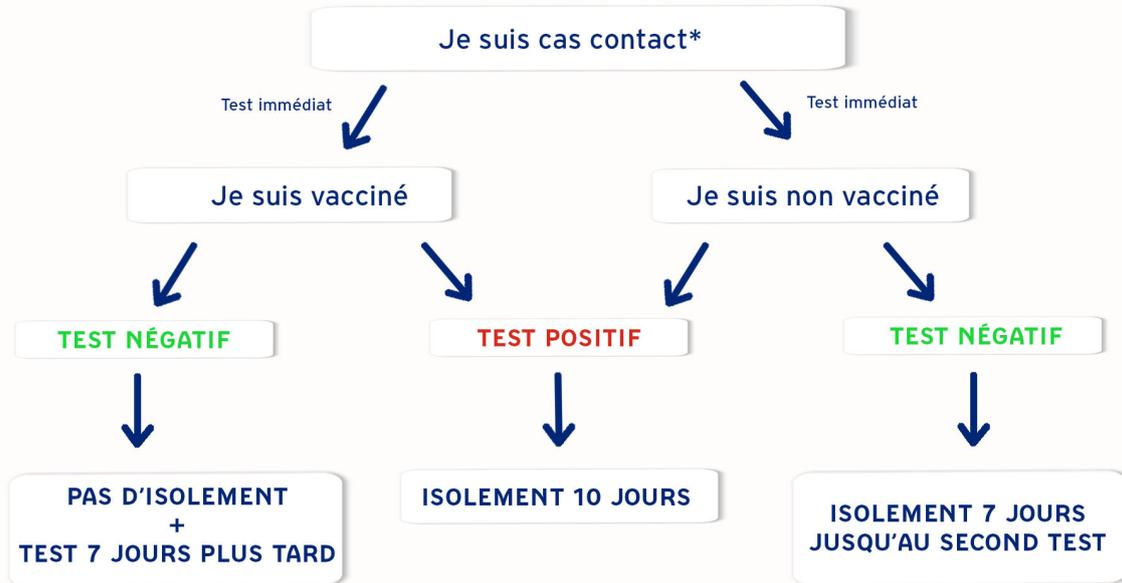
Outre le nom et prénom du contrôleur du pass sanitaire, aucune autre donnée personnelle n'est récoltée par le responsable du contrôle. En cas de vérification par les forces de l'ordre ou par la collectivité, ce registre peut être transmis.

N'hésitez pas à communiquer à vos adhérents les informations sur les lieux de vaccination, les laboratoires et les pharmacies les plus proches.

# SUSPICION OU CAS COVID

QUE FAIRE ?

Je suis contagieux lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes.  
L'isolement est le meilleur moyen de protéger les autres.



\*Personne qui a été au contact d'un cas positif à la covid-19 en l'absence de mesures de protection efficaces.

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

---



**Se laver très régulièrement les mains**



**Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**



**Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?


GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000  
(appel gratuit)

« Merci à toutes et à tous pour votre coopération qui permettra le maintien de nos gymnases ouverts !

Plus d'information sur <http://www.ffbb.com/infos-covid-faq-clubs> »